COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 30 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Beauvois-en-Cambrésis s'est réuni Salle des cérémonies de la Mairie sous la présidence de Martine MOTY VERGER, suivant convocation transmise le 23 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : GAWLIK Thomas, HAESAERT Maurice, LALLEMANT Laurye, BALESTRIE Marylise, BOITTIAUX Gilberte, CIMBÉ Yvon, DELANNOY Catherine, HEGO Mario, HERMANT Géry, LE BERRIGAUD Virginie, LE GUEN Stéphane, LEFEBVRE Rémy, LIEVIN Justine, LONGUE Jean-Claude, MOTY VERGER Martine, SEGARD Elise, THERON Audrey, VERMEIL Sylvie
Absents : LUTICK Maxime

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Rémy

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

La séance du conseil municipal débute à 20:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Rémy LEFEBVRE.

Le président de la séance, Martine MOTY VERGER, rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV du conseil municipal du 2 avril 2026
3. Vote Compte Financier Unique 2025 lotissement Thérèse-Bernadette
4. Affectation du résultat du Budget lotissement Thérèse-Bernadette 2025
5. Vote Compte Financier Unique Ville 2025
6. Affectation du résultat ville 2025
7. Taux imposition locaux 2026
8. Budget primitif 2026 ville
9. Budget primitif 2026 lotissement Thérèse-Bernadette

10. Remboursement d'une partie du montant de la location de la salle des fêtes suite à un problème technique
11. Validation de la liste des admissions en non valeur
12. Délégations du conseil municipal au Maire

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal.

Après échange, il est précisé que les questions diverses posées après la cloture de séance ne sont pas obligatoirement reprises dans le procès-verbal.

Après vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2026-046 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M Rémy LEFEBVRE pour remplir cette fonction.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-047 - Vote Compte Financier Unique 2025 lotissement Thérèse-Bernadette

---

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement Thérèse Bernadette est présenté par le Secretaire Général de Mairie Monsieur Jean-Baptiste ADAMCZAK.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Montant (€)		**Montant (€)**
Total des dépenses	87 166,67 €	Total des dépenses	109 175,76 €
Total des recettes	87 166,56 €	Total des recettes	63 737,66 €
Résultat de l'exercice 2025	**-0,11 €**	**Résultat de l'exercice**	**-45 438,10 €**
Résultat reporté 2024	-92 028,91 €	Report antérieur	164 264,43 €
Résultat cumulé	**-92 029,02 €**	**Résultat cumulé**	**+118 826,33 €**

Il est rappelé qu'il reste une parcelle à vendre dans le cadre du bail emphytéotique du lotissement. Des démarches seront poursuivies afin de contacter le propriétaire concerné qui est difficilement joignable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 du lotissement Thérèse Bernadette à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-048 - Affectation du résultat du Budget lotissement Thérèse-Bernadette 2025

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- **Fonctionnement** :
  - Résultat de l'exercice 2025 : -0,11 €
  - Résultat antérieur reporté : -92 028,91 €
  - **Total à reporter en fonctionnement (D002) : -92 029,02 €**
- **Investissement** :
  - Solde d'investissement cumulé : 118 826,33 €
  - Solde des restes à réaliser 2025 : 0,00 €
  - **Affectation en investissement (R001) : 118 826,33 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-049 - Vote Compte Financier Unique Ville 2025

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Le compte financier unique 2025 du budget principal est présenté par le Secretaire Général de Mairie Monsieur Jean-Baptiste ADAMCZAK.

- le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune, tel que présenté en annexe ;

Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
	Montant (€)		**Montant (€)**
Total des dépenses	1 528 671,27 €	Total des dépenses	321 447,83 €
Total des recettes	1 887 167,28 €	Total des recettes	419 105,33 €
Résultat de l'exercice 2025	**358 496,01 €**	**Résultat de l'exercice 2025**	**97 657,50 €**
Résultat reporté 2024	393 147,59 €	Report antérieur 2024	-212 215,55 €
Résultat cumulé	**751 643,60 €**	**Résultat cumulé**	**-114 558,05 €**

Il est constaté une baisse des dépenses réelles de fonctionnement, notamment en raison d'une diminution des charges de personnel. Les charges à caractère général ont en revanche augmenté, notamment sous l'effet des dépenses d'énergie.

En section d'investissement, les principales dépenses concernent les études liées aux travaux de l'église, le parking de la mairie, l'achat de matériel technique et la vidéoprotection.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 du budget principal à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-050 - Affectation du résultat ville 2025

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

1. Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal, soit un montant de 751 643,60 € couvrant un besoin de financement de 154 677,75 comme suit :

Report en fonctionnement : Article R002 Excédent de fonctionnement »	**596 965,85 €**
Besoin de financement de la section d'investissement : Article 1068 Autres réserves	**154 677,75 €**

2. Affectation du déficit d'investissement du budget principal, ainsi que les restes à réaliser soit un besoin de financement de 154 677,75 € comme suit :

Article D001 Déficit	**114 558,05 €**
Restes à réaliser Dépenses +	**63 634,70 €**
Restes à réaliser Recettes -	**23 515,00 €**
Besoin de financement	**154 677,75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-051 - Taux impots locaux 2026

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Madame le Maire indique que les taux d'imposition des taxes locales ne seront pas augmentés pour l'année 2026.

Une réflexion sera engagée avec le conseiller aux décideurs locaux afin d'étudier les possibilités d'évolution future de la fiscalité communale.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- de fixer les taux communaux des impôts directs locaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 53,64%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38,43**%**
  - taxe d'habitation (TH) **:** 15,40%

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de notifier les taux votés aux services fiscaux compétents et d'engager toute démarche utile à leur application.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-052 - Budget primitif 2026 ville

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Le budget primitif 2026 est présenté par le Secretaire Général de Mairie Monsieur Jean-Baptiste ADAMCZAK.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
2 398 935,54 €	2 398 935,54 €	664 933,33 €	664 933,33€
	Total général :		**3 063 868,87 €**

Une question est posée par M. Maurice Haesaert concernant l'évolution de certaines dépenses de fonctionnement, notamment les charges liées à l'énergie. Les explications apportées par le Secrétaire général de mairie permettent de préciser les incidences du changement de contrat de fourniture de gaz et l'évolution des charges correspondantes.

Le budget est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de maintenir la qualité des services rendus à la population, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de rechercher les subventions disponibles.

DÉCIDE d'approuver le budget primitif 2026 de la commune, arrêté comme présenté.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution du présent budget.

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-053 - Budget primitif 2026 lotissement Thérèse-Bernadette

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Le budget primitif 2026 du lotissement Thérèse Bernadette est présenté.

APPRÉCIANT que les montants arrêtés pour l'exercice 2026 s'élèvent à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
201 135,09 €	201 135,09€	120 937,06 €	207 922,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2026 du lotissement Thérèse Bernadette à l'unanimité.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution du présent budget.

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-054 - Remboursement d'une partie du montant de la location de la salle des fête suite à un problème technique

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Madame le Maire expose qu'à la suite d'un problème technique sur le volet métallique de la salle des fêtes, plusieurs vêtements ont été tachés par de la graisse lors d'une location.

Il est proposé d'accorder un remboursement partiel au locataire concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve un remboursement de 100€ à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-055 - Validation liste de non valeur

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

Une créance irrécouvrable de 534 €, relative à des frais de cantine et d'activités périscolaires datant de 2021 et 2022, est présentée au Conseil municipal.

Il est précisé que la dette est concernée par une procédure de surendettement avec effacement des dettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'admission en non-valeur de cette créance à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-056 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur: MOTY VERGER Martine

À la demande de la sous-préfecture, plusieurs précisions sont apportées à la délibération du 22 mars relative aux délégations du Conseil municipal au Maire.

Les modifications concernent notamment :

- le point 16, relatif aux actions en justice, avec ajout des mentions « en matière administrative, judiciaire et pénale » ;
- le point 26, relatif aux demandes de subventions, avec précision d'un plafond de 60 000 € ;
- le point 27, relatif aux autorisations d'urbanisme, avec énumération des différentes autorisations concernées ;
- le point 30, relatif à l'admission en non-valeur des titres de recettes, avec fixation d'un seuil à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Questions et informations diverses

Audit financier

Une question est posée concernant l'audit financier évoqué pendant la campagne municipale.

Madame le Maire indique qu'un travail d'analyse des finances communales est actuellement engagé avec l'appui du conseiller aux décideurs locaux de la Direction générale des finances publiques.

Église

Madame le Maire revient sur la situation de l’église et précise que le rapport de la société Socotec permet d’envisager certaines évolutions, notamment concernant les barrières et les cloches.

Toutefois, la réouverture au public nécessite encore des vérifications, notamment relatives à l’accessibilité PMR.

La Poste

Stéphane Le GUEN après s'être informé sur le sujet indique que l’immeuble de La Poste est à vendre. Toutefois, La Poste bénéficie d’un bail courant jusqu’en 2031.

Commission communale des impôts directs

Madame le Maire communique la liste des personnes retenues pour la commission communale des impôts directs par la Direction Générale des Finances Publiques.

Commissaires titulaires :

- Catherine Delannoy ;
- Stéphane Le Guen ;
- Maurice Haesaert ;
- Justine Lievin ;
- Laurie Lallemand ;
- Marc Mautino.

Commissaires suppléants :

- Jean-Paul Decherf ;
- Valérie Sueur ;
- Audrey Theron ;
- Jean-Claude Longue ;
- Jean-Bernard Terrasse ;
- Michel Champagne.

École maternelle

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l’Académie de Lille a confirmé l’ouverture d’une classe à l’école maternelle à la rentrée scolaire 2026.

Plus aucune question n'étant soulevée, Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal ainsi que le public présent pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le président de séance,
Martine MOTY VERGER

Le secrétaire de séance,
Rémy LEFEBVRE